



HONORAIRES DE VENTE

T.T.C.
T.V.A. INCLUSE

REMUNERATION

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Terrains à bâtir	
De 0 à 100 000 €	8 %	8 %	Avec un minimum de 5000 €
De 100 001 € à 200 000 €	5 %	5 %	
De 200 001 à 300 000 €	4 %	4 %	
Supérieur à 300 000 €	3 %	3 %	

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (*indiquée au mandat*), la rémunération sera à la charge de la partie ou des parties indiquées ci-contre :

CHARGE DE LA REMUNERATION :

LE VENDEUR